

# Entente 2022

## LA FÉDÉRATION DE VOILE DU QUÉBEC

présente

Voile

MOBILE



[voile.qc.ca](http://voile.qc.ca)



## VOILE MOBILE 2022

Chers candidats du programme Voile mobile 2022,

Au cours des deux dernières années malgré la situation sanitaire nous avons pu offrir plusieurs formations avec notre programme tout en respectant les consignes pour la sécurité de tous. Nous sommes heureux de vous annoncer que nous serons aussi sur la route cet été ! Aucun de nous ne sait de quoi sera fait demain, mais nous pouvons vous assurer que nos équipes mettront tout en place pour s'adapter et offrir le meilleur service quel que soit la situation que nous aurons pour la saison estivale.

Comme en 2020 et 2021, nous nous engageons à rembourser l'intégralité des frais si la crise sanitaire doit engendrer des annulations de dernière minute. Par ailleurs, la sécurité de tous étant notre priorité, les cours seront offerts dans le respect des normes du moment.

Un des mandats principaux de la Fédération de voile du Québec (FVQ) est la promotion et le développement de la voile au Québec. En participant à ce programme, vous favorisez le développement de la voile dans votre région tout en rendant le sport accessible à la population locale. Merci !

Vous trouverez dans ce document le formulaire d'inscription, ainsi que l'entente et les modalités s'y rapportant. Nous vous invitons à lire en détail ces modalités, à nous remplir le formulaire, le signer et nous renvoyer le tout par courriel avant le **15 mars 2022**.

Si vous avez des questions au sujet du programme, des modalités de l'entente, du fonctionnement ou autre, n'hésitez pas à me contacter directement par courriel ou par téléphone.

Votre satisfaction est notre premier engagement et nous espérons que le programme Voile mobile répondra entièrement à vos attentes.

### Découvrez Voile mobile en vidéo :

<https://youtu.be/Kj7CEhAZYLY>



Sportivement,

Florence Lastreto

## Voile mobile 2022 : Présentation du programme

**Voile mobile :** la FVQ a mis en place son école de voile itinérante qui traverse la province durant l'été pour donner des cours et faire la promotion de la voile au travers du Québec. La FVQ propose avec ce programme des offres de 5 jours ou de 2 jours à partir de 1600 \$ avec possibilité pour l'organisation de moduler cette offre comme elle le souhaite (camp de jour, journée promotionnelle...).

**Instructeurs :** voile mobile dispose de deux instructeurs certifiés et expérimentés.

**Participants :** le programme est ouvert à tous les participants, enfant comme adulte. Cependant pour les camps de jours ou à la semaine, les groupes devront être homogènes au niveau de l'âge.

Le nombre de participants sera de 12 maximum à la fois.

Pour les journées promotionnelles, il n'y a pas de limite d'âge.

Il sera possible pour la municipalité qui le souhaite et **SEULEMENT SI** le plan d'eau le permet d'avoir des cours pour les camps de jours, mais aussi des cours particuliers en fin de journée, moyennant des frais supplémentaires.

Nous pouvons offrir plusieurs types de cours du soir tel que décrit dans le tableau. Merci de nous contacter directement si vous souhaitez offrir des cours particuliers.

| <i>Cours de jour</i>   | <i>Cours du soir</i>       |  |
|--|----------------------------|--|
| <b>9 h - 16 h *</b>  | <b>à partir de 15 h 30</b> |  |
| Camp de jour<br>dériveur double<br>12 participants<br>9 à 14 ans | 3 h                        | Cours en dériveur double (4 personnes)   |
|  | 2 h                        | Initiation familiale en Optimist et dériveur double (4 personnes dont 2 enfants) |
|  | 1 à 2 h                    | Initiation en Optimist (2 enfants)   |
| * à titre indicatif  |                            |  |

**Niveau Voile Can :** lors de la semaine Voile mobile il sera possible d'obtenir pour le participant son niveau Voile Can 1 si et seulement s'il répond à tous les critères. Tous les participants obtiendront un certificat selon leur niveau atteint.

### Équipement fourni :

- ✓ 6 dériveurs pouvant accueillir jusqu'à 2 enfants ou 1 adulte et 1 enfant
- ✓ Vestes de sauvetage
- ✓ Chaussures d'eau
- ✓ Bateau de sécurité (Zodiac)
- ✓ 2 chariots à dériveurs (dollies)
- ✓ Matériel didactique

## Responsabilités pour l'organisation hôte du programme Voile mobile

En tant qu'organisation qui accueille le programme Voile mobile, vous devez respecter certaines modalités.

Nous vous invitons à les lire ci-dessous et à nous exprimer votre accord en signant cette entente avec la FVQ :

- **Hébergement des instructeurs**

La municipalité qui accueille Voile mobile avec le programme à 2 600 \$ ou à 1 600 \$ est responsable d'héberger les instructeurs. Il est possible de loger les instructeurs dans son propre logement si les instructeurs peuvent avoir accès à une cuisine. Le camping n'est pas accepté.

Si vous ne souhaitez pas être responsable de l'hébergement des instructeurs, il y aura des frais supplémentaires.

- **Promotion**

En tant qu'hôte du programme Voile mobile, vous êtes responsable de la promotion et de la diffusion de l'information au sujet de la venue de Voile mobile dans votre communauté. La FVQ vous fournira du contenu (photo, logo, vidéo, communiqué...) pour vous aider dans cette démarche. La FVQ effectuera aussi une promotion dans ses médias.

L'organisation accepte que la FVQ prenne des photos et des vidéos des formations et initiations, et que celles-ci soient utilisées à des fins promotionnelles. A cette fin, l'organisation doit s'assurer d'obtenir les autorisations nécessaires de la part des participants.

- **Développement de la voile dans la communauté**

Le programme sert avant tout de levier dans votre communauté pour la création d'école ou club de voile. Il sera important de nous soumettre votre plan, vos objectifs et vos actions sur du court et/ou moyen terme dans la création d'une école/club de voile dans votre municipalité.

Les organisations qui ont un projet bien soudé seront considérées en priorité pour avoir Voile mobile. Il ne sera pas possible pour une municipalité d'accueillir Voile mobile plus de deux ans consécutivement si elle n'a pas de projet de création d'école/club. Prendre note que l'année 2020 ne sera pas prise en compte.

- **Inscription des participants**

Vous êtes responsable du recrutement et des inscriptions des participants, que ce soit pour les camps de jours ou pour des initiations.

Vous devrez fournir à la FVQ la liste des participants ainsi que leurs informations (nom, coordonnées, sexe, âge, niveau d'habileté) et remettre aux instructeurs une liste des participants comprenant les problèmes de santé (allergies, etc.), numéros des contacts d'urgence, et toute autre information nécessaire afin d'assurer le bon fonctionnement du programme et la sécurité des participants.

Une décharge de responsabilité devra être signée par tous les participants. Cette décharge pourra être fournie par la FVQ. Si vous en disposez déjà d'une, merci de nous en fournir d'une copie.

- **Logistique**

Une personne de l'organisation devra être en charge d'accueillir les instructeurs lors de leur arrivée sur place. Si vous avez des suggestions, des commentaires, des explications à leur transmettre, cela sera le moment. Vous devrez aussi leur expliquer où la remorque doit être stationnée, sachant que cela doit être dans un lieu facile d'accès, et leur présenter les lieux.

L'organisation doit être en mesure de nous fournir un accès à l'électricité, des sanitaires ainsi qu'un local fermé qui pourra être utilisé en cas de pluie.

Les instructeurs sont présents pour une durée de 5 h minimum jusqu'à 8 h par jour. L'horaire suggéré pour les camps de jour est de 9 h à 16 h avec une partie sur terre et une partie sur l'eau. Cet horaire est totalement modifiable selon vos besoins (journée promotionnelle, camp de jour, régata...), contraintes (marées, météo...), etc. Il sera important qu'une personne en charge de l'organisation prévienne la FVQ au minimum un mois à l'avance du déroulement de la semaine (camp de jour ou autre...) et qu'elle l'explique aux instructeurs à leur arrivée.

L'organisation doit s'assurer de disposer d'un plan d'eau navigable. La FVQ se réserve le droit d'annuler les cours sans remboursement si elle conçoit que le lieu n'est pas sécuritaire ou non adapté à la pratique de la voile.

Il est important que tous les documents demandés (décharges de responsabilité, formulaire d'inscription...) soient retournés à la FVQ dans les délais avant le début de l'activité !

Tous les participants recevront à la fin de leur cours un certificat en fonction de leur niveau atteint.

- **Entreposage du bateau de sécurité et de la remorque**

L'organisation a la responsabilité de pouvoir entreposer le Zodiac et les embarcations de la Fédération en toute sécurité.

Il en est de même pour la remorque, un espace approprié sera nécessaire pour l'entreposer dans un lieu sécuritaire et accessible. (Remorque de 27 pieds)

- **Assurance**

L'organisation doit détenir obligatoirement une couverture de responsabilité civile et nous vous invitons à vérifier avec votre courtier en assurance si vous êtes conforme à recevoir ce genre d'activité. De son côté, la FVQ est entièrement assurée pour l'activité Voile mobile.

- **Politique de remboursement et coûts**

Les frais pour Voile mobile devront être payés avant le **1<sup>er</sup> juin 2022**. Un acompte, non remboursable, de 10 % devra être versé à la réception de la facture.

Si l'organisation désire annuler l'entente, la FVQ doit en être informée au minimum un mois à l'avance. La FVQ rembourse les frais à hauteur de 50 % du montant total jusqu'à un mois avant l'événement. Après cette date aucun remboursement ne sera effectué.

En cas de mauvais temps lors de l'événement, aucun remboursement de la part de la FVQ ne sera émis.

N. B : comme écrit en introduction, les frais seront remboursés en intégralité s'il y a crise sanitaire.

## Foire aux Questions

- **Est-il possible d'avoir plus de 12 participants si on fournit des bateaux supplémentaires ?**
  - Oui, il est possible d'augmenter le nombre de participants. Cependant, ceci devra être validé avec la FVQ en amont.
- **Suis-je responsable des repas pour les instructeurs ?**
  - Non, à moins que cela vous soit possible. Cependant, si les repas sont fournis le midi pour les participants merci d'en inclure pour les instructeurs.
- **Comment puis-je faire la promotion du programme ?**
  - Vous pouvez faire de la publicité au travers de vos médias locaux (radio, réseaux sociaux, site web...).
  - Vous pouvez contacter votre municipalité et paraître dans leurs médias, souvent ils ont une section réservée pour les événements sans coûts (Journal papier, affichage, radio...).
  - La FVQ vous fournira du contenu (photo, vidéo, logo, communiqué...) pour vous aider dans vos communications.
  - La FVQ fera aussi la promotion sur son site web et réseaux sociaux lorsque l'événement est grand public.
- **À quel type de communication puis-je m'attendre avec la FVQ ?**
  - La majorité de l'information sera envoyée par courriel.
  - Vous recevrez par courriel plusieurs documents avec toute l'information dont vous avez besoin pour accueillir le programme Voile mobile.
  - Les instructeurs vous contacteront par téléphone quelques jours avant leur arrivée.
  - Pour toutes questions dans la planification du programme, n'hésitez pas à nous contacter à [web@voile.qc.ca](mailto:web@voile.qc.ca) ou au 514 252-3097.
- **Est-il nécessaire de disposer d'assurances supplémentaires pour la venue de Voile mobile ?**
  - Il est de votre responsabilité de détenir les couvertures appropriées. Nous vous recommandons de vérifier avec votre courtier. Notez toutefois que la FVQ détient ses propres assurances pour le programme Voile mobile.

## Programme Voile mobile 2022

### Formulaire d'inscription

Merci de retourner ce formulaire avant le **15 mars 2022** à web@voile.qc.ca

#### Identification de l'organisation :

|  |
|--|
| Nom de l'organisation : _____              |
| Personne responsable : _____               |
| Numéro de téléphone : _____                |
| Rôle au sein de cette organisation : _____ |
| Courriel : _____                           |
| Facebook et/ou Twitter : _____             |

#### Choix des dates :

| À confirmer avec la FVQ                       |   |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> 27 juin au 1 juillet | <input type="checkbox"/> 25 au 29 juillet |
| <input type="checkbox"/> 4 au 8 juillet       | <input type="checkbox"/> 1 au 5 août      |
| <input type="checkbox"/> 11 au 15 juillet     | <input type="checkbox"/> 8 au 12 août     |
| <input type="checkbox"/> 18 au 22 juillet     | <input type="checkbox"/> 15 au 19 août    |
|   | <input type="checkbox"/> 22 au 26 août    |

Merci de nous contacter directement pour les fins de semaine et/ou pour le mois de juin



## FÉDÉRATION DE VOILE DU QUÉBEC

4545 Pierre-de-Coubertin, Montréal, Qc. H1V OB2

Tél : 514-252-3097 ~ Sans-frais : 1-866-864-5372 ~ Fax : 514-252-3044

Courriel : web@voile.qc.ca



### **Développement de la voile dans votre communauté :**

En 800 mots maximum, merci de nous présenter vos objectifs et vos actions à moyen /long terme en rapport avec le développement de la voile dans votre communauté :



**Forfaits :**

- 1 600 \$ pour deux jours d'activités, avec l'hébergement offert par l'organisation;
- 1 900 \$ pour deux jours d'activités, hébergement non compris;
- 2 600 \$ pour cinq jours d'activités, avec l'hébergement offert par l'organisation;
- 3 500 \$ pour cinq jours d'activités, hébergement non compris;
- Forfait supplémentaire ou forfait autre (sur mesure).

Il est possible d'offrir des cours en soirée pour adultes ou enfants après les camps de jour moyennant des frais supplémentaires, ou d'avoir un forfait sur mesure. Merci de nous contacter directement pour plus d'informations.

La totalité du paiement doit être envoyée par chèque avant le **1<sup>er</sup> juin 2022** à la Fédération. Un acompte de 10 % non remboursable doit être versé à la réception de la facture.

Description de la programmation de la semaine (format de cours/activité, horaire prévu, contraintes...) :

Description du site où se tiendra l'activité et des services disponibles (salle de cours, toilettes...) :

Description du lieu d'hébergement pour les instructeurs (si applicable) :



## FÉDÉRATION DE VOILE DU QUÉBEC

4545 Pierre-de-Coubertin, Montréal, Qc. H1V OB2  
Tél : 514-252-3097 ~ Sans-frais : 1-866-864-5372 ~ Fax : 514-252-3044  
Courriel : web@voile.qc.ca



Merci de nous fournir obligatoirement :

- Copie de la décharge de responsabilité utilisée, si autre que celle fournie par la FVQ.
- Certificat d'assurance responsabilité civile.
- Stationnement pour remorque et véhicule de la FVQ.

*Le programme Voile mobile vous est offert à faible coût grâce à la contribution de partenaires et donateurs. Merci de nous aider à maintenir les coûts le plus bas possible. Pour ce faire, veuillez nous indiquer les services que vous pourrez nous fournir gracieusement :*

- Les repas seront fournis aux instructeurs (le cas échéant, spécifié).
- Nous disposons d'un local ou d'un lieu sécuritaire pour entreposer les bateaux la nuit.
- Des bénévoles seront sur place pour aider lors du déchargement et chargement des bateaux dans la remorque.

Je soussigné(e), \_\_\_\_\_ responsable au sein de \_\_\_\_\_ accepte et consens aux modalités décrites ci-haut et ci-jointe.

Signé à : \_\_\_\_\_ En date du : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_  
Pour l'organisation Pour la FVQ, Florence Lastreto

Merci de renvoyer ce document signé avant le **15 mars 2022** à :

[web@voile.qc.ca](mailto:web@voile.qc.ca)

Voir les modalités du contrat ci-jointes.